

CONTRAT TEA - TABLEAU DE PROGRAMMATION PLURIANNUEL

VOILET TERRITORIAL

SM DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE	MONTANT ENVELOPPE POUR CHACUN DES AXES	N° d'ordre d'instance de gouvernance (1,2,3)	date de l'instance	NUMERO FICHE PROJET	INTITULE DU PROJET/ACTION	PROJET (investissement) (fonctionnement)	Porteur du projet	COUT DU PROJET	ASSIETTE ELIGIBLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT MAXIMUM DE LA SUB PROGRAMMEE AU CONTRAT	Proposé Action_FONCT	Engagé Projet_INV	Disponible Projet_Investissem ent
Axe 1 - Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique	798 260,00 €											0 €	0 €	798 260,00 €
Axe 2 - Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population	1 330 433,00 €	1	03/04/2023	2	centine scolaire	PROJET_Investissement	Saint-Germain-Du-Bois	1 509 268 €	1 267 794 €	20%	253 559 €	0 €	253 559 €	1 076 874,00 €
		1	03/04/2023	3	salle sports intercommunale à Branges	PROJET_Investissement	Bresse Louhannaise Intercom'	5 923 404 €	3 248 896 €	20%	649 780 €	0 €	903 339 €	427 094,00 €
		1	03/04/2023	4	salle danse intercommunale à Branges	PROJET_Investissement	Bresse Louhannaise Intercom'	1 438 063 €	788 755 €	20%	157 751 €	0 €	1 061 090 €	269 343,00 €
Axe 3 - Faciliter l'accès à la santé pour tous	88 696,00 €	0	02/04/2023	6	Installation professionnels santé	ACTION_Fonctionnement	Syndicat Mixte Bresse bourguignonne	3 700 €	3 700 €	-50%	1 849 €	1 849 €	0 €	88 696,00 €
Axe 4 - Favoriser les mobilités actives du quotidien	88 696,00 €	1	03/04/2023	8	station douce rive de Pont-de-Vaux	PROJET_Investissement	Culberty	120 758 €	120 758 €	50%	60 379 €	0 €	60 379 €	28 317,00 €
		1	03/04/2023	9	Mobilité électrique	PROJET_Investissement	Bresse Louhannaise Intercom'	292 500 €	292 500 €	20%	58 500 €	0 €	118 879 €	-30 183,00 €
Axe 5 - Développer et promouvoir un tourisme durable et de proximité	88 696,00 €	1	30/05/2023		abondement axe 4 mobilités	PROJET_Investissement	SMIBB				-30 183 €	0 €	88 696 €	0,00 €
Enveloppe non affectée (maxi. 10%)	256 086,00 €	2	30/05/2023		abondement axe 4 mobilités	PROJET_Investissement	SMIBB	30 183 €	30 183 €	100%	30 183 €	0 €	30 183 €	235 903,00 €
<b>TOTAL ENVELOPPE VOILET TERRITORIAL</b> (Vérification enveloppe territoriale)	<b>2 660 857,00 €</b> 2660857,00													<b>1 849 €</b>
<b>TOTAL ENVELOPPE VOILET TERRITORIAL</b> Disponible suite 1ère programmation	1 480 898,00 €													

LE 30 MAI 2023

LE REPRESENTANT DE L'INSTANCE DE VALIDATION DE LA PROGRAMMATION TEA

Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne



AV/SR/23/ 121

Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL : [paysbresse@smbb71.fr](mailto:paysbresse@smbb71.fr)

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS  
Mme le Maire

Louhans, le 12 JUN 2023

**Objet : « Construction d'un bâtiment restaurant scolaire BEPOS 4 »  
Inscription confirmée dans la programmation 2022-2023 du contrat TEA**

Madame le Maire,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 3 avril dernier lors de votre audition et suite à l'avis technique d'opportunité délivré par la Direction Aménagement du Territoire (mon courrier du 17 avril 2023), je vous informe de l'inscription de votre projet « Construction d'un bâtiment restaurant scolaire BEPOS 4 » dans la programmation 2022-2023, approuvée le 30 mai dernier par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « Territoires en Action » TEA.

L'instruction de votre demande par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté débutera lorsque votre Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) approuvé sera déposé en version numérique (l'envoi papier est dorénavant proscrit) sur la plateforme dédiée via <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/aides/details/?sicle=ADTLOC-TEA>

La maturité attendue « DCE approuvé » correspond aux documents proposés par le maître d'œuvre et validés par le maître d'ouvrage ; elle permettra à l'instructeur régional :

- de vérifier, avant la publication de votre marché et en détail, la prise en compte des écoconditions régionales (sous ce pli les guides régionaux en vigueur)
- et d'avoir un plan de financement plus précis (sous ce pli la programmation 2022-2023 pour les données financières du TEA).

Sur la plateforme, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « Unanimité des élus présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet par Madame le Maire de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS. Montant lot 13 photovoltaïque à retirer du coût car inéligible à la subvention régionale / Projet non concerné par l'articulation Effilogis 300 000 euros car construction / inéligible AAP FEDER car recettes / commune éligible à C2R avec 200 000 euros non cumulables mais orientés sur un autre projet »
- Et « Vote favorable des membres privés présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet par Madame le Maire de SAINT-GERMAIN-DU-BOIS. Une abstention liée à la concertation citoyenne trop tardive ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses de travaux que vous allez réaliser.

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, mes sincères salutations.

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne

Le Président  
Anthony VADOT

AV/SR/23/ 122

Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL : [paysbresse@smbb71.fr](mailto:paysbresse@smbb71.fr)

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

Bresse Louhannaise Intercom'  
M. le Président

Louhans, le 12 JUIN 2023

**Objet : « Construction d'une salle multisport intercommunale à BRANGES »  
Inscription confirmée dans la programmation 2022-2023 du contrat TEA**

Monsieur le Président,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 3 avril dernier lors de votre audition et suite à l'avis technique d'opportunité délivré par la Direction Aménagement du Territoire (mon courrier du 17 avril 2023), je vous informe de l'inscription de votre projet « *Construction d'une salle multisport intercommunale à BRANGES* » dans la programmation 2022-2023, approuvée le 30 mai dernier par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « *Territoires en Action* » TEA.

L'instruction de votre demande par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté débutera lorsque votre Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) approuvé sera déposé en version numérique (l'envoi papier est dorénavant proscrit) sur la plateforme dédiée via <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA>

La maturité attendue « DCE approuvé » correspond aux documents proposés par le maître d'œuvre et validés par le maître d'ouvrage ; elle permettra à l'instructeur régional :

- de vérifier, avant la publication de votre marché et en détail, la prise en compte des écoconditions régionales (sous ce pli les guides régionaux en vigueur)
- et d'avoir un plan de financement plus précis (sous ce pli la programmation 2022-2023 pour les données financières du TEA).

Sur la plateforme, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « Unanimité des élus présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet par le Vice-Président BLI. Panneaux photovoltaïques inéligibles aux subventions régionales donc 72 418,50 euros à retirer / 631 087 euros de chaufferie bois éligibles AAP FEDER réseaux + fonds chaleur / Charpente + ossature + bardage bois éligibles au RI Bois (Fin abrogation juin ?) »
- Et « Vote favorable des membres privés présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet le Vice-Président BLI. Une abstention liée à la concertation citoyenne trop tardive ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses de travaux que vous allez réaliser.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations

Le Président  
Anthony VADOT  
Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne

AV/SR/23/ 123

Affaire suivie par Sébastien RAVET

**NOUVEAU COURRIEL** : [paysbresse@smbb71.fr](mailto:paysbresse@smbb71.fr)

**ACCUEIL TELEPHONIQUE** : touche 3 « subventions ou comptabilité »

Bresse Louhannaise Intercom'  
M. le Président

Louhans, le 12 JUIN 2023

**Objet : « Construction d'une salle de danse intercommunale à BRANGES »  
Inscription confirmée dans la programmation 2022-2023 du contrat TEA**

Monsieur le Président,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 3 avril dernier lors de votre audition et suite à l'avis technique d'opportunité délivré par la Direction Aménagement du Territoire (mon courrier du 17 avril 2023), je vous informe de l'inscription de votre projet « *Construction d'une salle de danse intercommunale à BRANGES* » dans la programmation 2022-2023, approuvée le 30 mai dernier par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « *Territoires en Action* » TEA.

L'instruction de votre demande par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté débutera lorsque votre Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) approuvé sera déposé en version numérique (l'envoi papier est dorénavant proscrit) sur la plateforme dédiée via <https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA>

La maturité attendue « DCE approuvé » correspond aux documents proposés par le maître d'œuvre et validés par le maître d'ouvrage ; elle permettra à l'instructeur régional :

- de vérifier, avant la publication de votre marché et en détail, la prise en compte des écoconditions régionales (sous ce pli les guides régionaux en vigueur)
- et d'avoir un plan de financement plus précis (sous ce pli la programmation 2022-2023 pour les données financières du TEA).

Sur la plateforme, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « Unanimité des élus présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet par le Vice-Président BLI. Panneaux photovoltaïques inéligibles aux subventions régionales donc 17 581,50 euros à retirer / 153 213 euros de chaufferie bois éligibles AAP FEDER réseaux + fonds chaleur / Charpente + ossature + bardage bois éligibles au RI Bois (Fin abrogation juin ?) »
- Et « Vote favorable des membres privés présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet le Vice-Président BLI. Une abstention liée à la concertation citoyenne trop tardive ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses de travaux que vous allez réaliser.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations

**Le Président  
Anthony VADOT**

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**

*Pays de la Bresse bourguignonne*

Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne  
M. le Vice-Président Jean SIMONIN

Louhans, le 12 JUN 2023

**Objet : « Installation de professionnels de santé »  
Inscription confirmée dans la programmation 2022-2023 du contrat TEA**

Monsieur le Vice-Président,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 3 avril dernier lors de votre audition et suite à l'avis technique d'opportunité délivré par la Direction Aménagement du Territoire (cf courriel du 13 avril transmis par le Pays avec l'identification, par le Conseil Régional, de dépenses inéligibles et d'une demande de précisions), je vous informe de l'inscription de votre projet « *Installation de professionnels de santé* » dans la programmation 2022-2023, approuvée le 30 mai dernier par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « *Territoires en Action* » TEA.

L'instruction de votre demande par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté débutera lorsque votre dossier complet sera déposé en version numérique (l'envoi papier est dorénavant proscrit) sur la nouvelle plateforme dédiée (AIR) via <https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA>

Sur cette plateforme, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « *Unanimité des élus présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet par le Vice-Président SMBb. Aucun impact sur enveloppe 2 660 867 euros réservés exclusivement à des projets d'investissement* »
- Et « *Unanimité des membres privés présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet par le Vice-Président SMBb* ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses éligibles qui seront réalisées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-Président, mes sincères salutations.

Le Président  
Syndicat Mixte Anthony VADOT  
de la  
Bresse Bourguignonne

AV/SR/23/ 124

Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL : [paysbresse@smbb71.fr](mailto:paysbresse@smbb71.fr)

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

CUISERY  
Mme le Maire

Louhans, le 12 JUIN 2023

**Objet : « Aménagement en liaison douce de la route de PONT-DE-VAUX »  
Inscription confirmée dans la programmation 2022-2023 du contrat TEA**

Madame le Maire,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 3 avril dernier lors de votre audition et suite à l'avis technique d'opportunité délivré par la Direction Aménagement du Territoire (cf vos échanges avec elle), je vous informe de l'inscription de votre projet « Aménagement en liaison douce de la route de PONT-DE-VAUX » dans la programmation 2022-2023, approuvée le 30 mai dernier par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « Territoires en Action » TEA.

L'instruction de votre demande par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté débutera lorsque votre Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) approuvé sera déposé en version numérique (l'envoi papier est dorénavant proscrit) sur la plateforme dédiée via <https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA>

La maturité attendue « DCE approuvé » correspond aux documents proposés par le maître d'œuvre et validés par le maître d'ouvrage ; elle permettra à l'instructeur régional :

- de vérifier, avant la publication de votre marché et en détail, la prise en compte des écoconditions régionales (sous ce pli les guides régionaux en vigueur)
- et d'avoir un plan de financement plus précis (sous ce pli la programmation 2022-2023 pour les données financières du TEA).

Sur la plateforme, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « Unanimité des élus présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet par Madame le Maire de CUISERY. Commune autorisée à déposer sur la plateforme de la Région car travaux lancés et conformes aux écoconditions. Commune éligible à C2R avec une enveloppe de 500 000 euros (non cumulable avec TEA) mais orientés sur d'autres projets. »
- Et « Unanimité des membres privés présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet par Madame le Maire de CUISERY. ».

**Votre dépôt complet a déjà eu lieu et l'accusé réception a été délivré le 12 avril dernier par le Conseil Régional.**

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, mes sincères salutations.

Le Président  
Syndicat Mixte Anthony VADOT  
de la  
Bresse Bourguignonne



AV/SR/23/ 125

Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL : [paysbresse@smbb71.fr](mailto:paysbresse@smbb71.fr)

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

Bresse Louhannaise Intercom'  
M. le Président

Louhans, le 12 JUIN 2023

**Objet : « Equipements pour la mobilité électrique »  
Inscription confirmée dans la programmation 2022-2023 du contrat TEA**

Monsieur le Président,

Conformément à la procédure régionale expliquée le 3 avril dernier lors de votre audition et suite à l'avis technique d'opportunité délivré par la Direction Aménagement du Territoire, je vous informe de l'inscription de votre projet « Equipements pour la mobilité électrique » dans la programmation 2022-2023, approuvée le 30 mai dernier par notre instance locale de gouvernance, de notre contrat « Territoires en Action » TEA.

L'instruction de votre demande par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté débutera lorsque votre Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) approuvé sera déposé en version numérique (l'envoi papier est dorénavant proscrit) sur la plateforme dédiée via <https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ADTLOC-TEA>

La maturité attendue « DCE approuvé » correspond aux documents proposés par le maître d'œuvre et validés par le maître d'ouvrage ; elle permettra à l'instructeur régional :

- de vérifier, avant la publication de votre marché et en détail, la prise en compte des écoconditions régionales (sous ce pli les guides régionaux en vigueur)
- et d'avoir un plan de financement plus précis (sous ce pli la programmation 2022-2023 pour les données financières du TEA).

Sur la plateforme, seront également demandées les motivations locales qui sont les suivantes :

- « Unanimité des élus présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet par le Vice-Président BLI. »
- Et « Vote favorable des membres privés présents le 3 avril 2023 suite à la présentation du projet le Vice-Président BLI. Une abstention liée à la concertation citoyenne trop tardive ».

L'accusé réception sera daté du jour de la transmission à la Région du dossier complet ; c'est à partir de cette date que seront prises en compte les dépenses que vous allez réaliser.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations

Le Président  
Anthony VADOT

Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne

Pays de la Bresse bourguignonne

LOUHANS-CHATEAURENAUD  
M. le Maire

Louhans, le

17 1 JUIN 2023

**Objet : « Création d'un terrain synthétique »**  
**Report de l'avis du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté**

Monsieur le Maire,

Dans mon courrier du 2 mai dernier, je vous ai annoncé l'avis technique d'opportunité délivré par la Direction Aménagement du Territoire, au titre du contrat Territoires en Action (TEA) : « à ce jour, en l'état, défavorable avec demande d'éléments complémentaires pour attester d'une dimension multisports multipratiques ».

Le 16 mai, vos services ont envoyé, au Pays, une note complémentaire intitulée « Perspectives d'utilisation du terrain synthétique Dimension multisports et multipratiques » transmise le même jour à notre interlocuteur régional pour le TEA.

Le 30 mai, le représentant de la Direction Aménagement du Territoire, présent à la réunion de notre instance locale de gouvernance TEA (Comité de programmation LEADER au sein duquel la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD est représentée) a expliqué que le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté était dans l'incapacité de rendre un nouvel avis avant la présentation, prévue pour octobre prochain, de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) en cours d'élaboration.

Ce futur PPI régional devrait permettre de savoir si le règlement « Aménagement sportif du territoire », actuellement suspendu, sera réactivé et, le cas échéant, sous quelle forme ; dans ce contexte, et conformément à la demande de la Région, votre projet n'a pas été intégré dans la programmation 2022-2023, adoptée le 30 mai, de notre TEA.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président  
Anthony VADOT  
Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne



**LOUHANS-CHATEAURENAUD  
M. le Maire**

Louhans, le **17 AVR. 2023**

**Objet : « Recyclage foncier de l'ancienne piscine »  
Avis technique d'opportunité par la Direction Aménagement du Territoire**

Monsieur le Maire,

Comme convenu le 3 avril courant suite à votre audition et les 2 avis favorables obtenus (celui des élus du Comité de Programmation et celui des membres privés), la fiche-projet « *Recyclage foncier de l'ancienne piscine* », élaborée dans le cadre de la future programmation 2022-2023 du contrat régional Territoires en Action (TEA), a été transmise à la Direction Aménagement du Territoire de la Région ; cette dernière a demandé de recevoir tous les documents validés à ce stade (APD démolition, programme sur les usages futurs, etc.).

Au regard des nouveaux éléments transmis le 6 avril par vos services, il s'avère que le financement régional n'est plus nécessaire car il n'est plus incitatif depuis que vous avez sollicité le fonds vert à hauteur de 31,28 % et en sachant que vous vous êtes déjà engagé dans une démarche pour obtenir le fonds européen FEDER rural qui peut aller jusqu'à 60% (20% obligatoire pour l'autofinancement).

Par conséquent, l'avis technique d'opportunité délivré par la Direction Aménagement du Territoire, au titre du TEA, est de « *privilégier un montage fonds vert + FEDER qui sera plus simple pour la commune en évitant de démultiplier les dossiers* ».

Votre projet de démolition ne sera donc pas inscrit dans la programmation 2022-2023 du TEA mais je tiens à préciser que ce contrat régional porté par le Pays de la Bresse bourguignonne vous permet d'être éligible au fonds européen FEDER rural ; en outre, la Direction Aménagement du Territoire reste à votre écoute si vous décidez de recruter une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site sous réserve que ce soit une équipe pluridisciplinaire et que le futur cahier des charges intègre les éco-conditions régionales.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

**Le Président  
Anthony VADOT  
Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**

AV/SR/23/ 23

Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL : [paysbresse@smbb71.fr](mailto:paysbresse@smbb71.fr)

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

Bresse Louhannaise Intercom'  
M. le Président

Louhans, le 21 AVR. 2023

**Objet : « Hébergement de professionnels de santé »**  
**Avis technique d'opportunité par la Direction Aménagement du Territoire**

Monsieur le Président,

Comme convenu le 3 avril courant suite à votre audition et les 2 avis favorables obtenus (celui des élus du Comité de Programmation et celui des membres privés), la fiche-projet « Hébergement de professionnels de santé », élaborée dans le cadre de la future programmation 2022-2023 du contrat régional Territoires en Action (TEA), a été transmise à la Direction Aménagement du Territoire de la Région.

L'analyse régionale de votre fiche-projet va provoquer « une jurisprudence qui doit donc être arrêtée sur la question du soutien à l'hébergement et les modalités de soutien » afin de confirmer ou d'infirmer que la perte de loyer et les charges à caractère général sont bien éligibles à la dépense « Loyers et charges » identifiée dans l'axe 3 « Santé » des TEA (et si OUI, quelles pièces devra fournir le bénéficiaire pour justifier les coûts ?).

Par conséquent, l'avis technique d'opportunité délivré par la Direction Aménagement du Territoire, au titre du TEA, est de « suspendre ce dossier de la réunion de programmation » qui validera la première période 2022-2023 de mise en œuvre du TEA 2022-2028 (le cas échéant, votre projet sera réintégré lors d'une prochaine réunion).

Je me permets de vous rappeler que le Pays de la Bresse bourguignonne est un des premiers territoires, en Bourgogne-Franche-Comté, à pouvoir proposer la mise en œuvre opérationnelle d'un TEA mais cela peut engendrer des nouveaux arbitrages techniques et/ou politiques qui feront jurisprudence à l'échelle régionale.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Président  
Anthony VADOT  
Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne

Louhans, le 12 JUIN 2023

**Objet : « Aménagement Champ de foire Friche Bouillard »  
Opération prioritaire pour la future programmation 2024-2025 du contrat TEA**

Monsieur le Maire,

Conformément à la procédure régionale en vigueur et suite aux auditions, le 3 avril dernier, de porteurs de projets en (pré) phase « Dossier de Consultation des Entreprises » (DCE) pour leurs futurs travaux, la programmation 2022-2023 de notre contrat « Territoires en Action » TEA financé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a été approuvée le 30 mai dernier par notre instance locale de gouvernance.

Votre projet « Aménagement Champ de foire Friche Bouillard » n'était pas assez avancé pour être inscrit dans cette programmation 2022-2023 (cf mon courrier du 28 février 2023) mais il est prioritaire pour la future programmation 2024-2025 de ce contrat TEA.

Cette priorité, qui vous a été accordée lors de notre réunion du 30 mai, est sous réserve du respect

- des critères régionaux d'éco-conditionnalité (sous ce pli les guides en vigueur) afin que votre projet soit sûr d'être éligible au TEA ;
- de la concertation citoyenne (solicitation de l'avis des usagers et des citoyens de votre collectivité) afin que votre projet soit sûr d'être approuvé par les décideurs locaux, dont des privés, au titre de la future programmation 2024-2025 de ce TEA ;
- de l'enveloppe de 798 260 euros disponible sur l'axe 1 « Adaptation au changement climatique » (une réserve supplémentaire de 235 903 euros est mobilisable mais d'autres projets, dont des friches, ont été identifiés sur le territoire) ;
- et de la date limite du 31 décembre 2025 pour le dépôt ultime, sur la plateforme numérique régionale AIR, de votre dossier en phase DCE approuvée (obligatoire).

Il convient d'associer les services du Conseil Régional (Direction Aménagement du Territoire) et ceux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (Pays) à l'avancement de votre projet par la transmission de vos études, de vos documents de travail, de vos dates de réunions partenariales, etc.

Enfin, je vous confirme que la subvention régionale TEA est cumulable avec le fonds européen FEDER rural que vous devez solliciter sur la plateforme numérique E-SYNERGIE.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président  
Anthony VADOT  
Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne



Copie : Direction Aménagement du Territoire Région

AV/SR/23/128

Affaire suivie par Sébastien RAVET

**NOUVEAU COURRIEL : [paysbresse@smbb71.fr](mailto:paysbresse@smbb71.fr)**

**ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »**

**Bresse Nord Intercom'  
M. le Président**

Louhans, le **12 JUN 2023**

**Objet : « Construction d'un Tiers Lieu à PIERRE-DE-BRESSE »  
Opération prioritaire pour la future programmation 2024-2025 du contrat TEA**

Monsieur le Président,

Conformément à la procédure régionale en vigueur et suite aux auditions, le 3 avril dernier, de porteurs de projets en (pré) phase « Dossier de Consultation des Entreprises » (DCE) pour leurs futurs travaux, la programmation 2022-2023 de notre contrat « *Territoires en Action* » TEA financé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté a été approuvée le 30 mai dernier par notre instance locale de gouvernance.

Votre projet « *Construction d'un Tiers Lieu à PIERRE-DE-BRESSE* » n'était pas assez avancé pour être inscrit dans cette programmation 2022-2023 (cf mon courrier du 28 février 2023) mais il est prioritaire pour la future programmation 2024-2025 de ce contrat TEA.

Cette priorité, qui vous a été accordée lors de notre réunion du 30 mai, est sous réserve du respect

- des critères régionaux d'éco-conditionnalité (sous ce pli les guides en vigueur) afin que votre projet soit sûr d'être éligible au TEA ;
- de la concertation citoyenne (solicitation de l'avis des usagers et des citoyens de votre collectivité) afin que votre projet soit sûr d'être approuvé par les décideurs locaux, dont des privés, au titre de la future programmation 2024-2025 de ce TEA ;
- de l'enveloppe de 269 343 euros disponible sur l'axe 2 « *Attractivité et services* » (ou plus si les 1 061 090 euros réservés pour les 3 projets inscrits dans la programmation 2022-2023 ne sont finalement pas tous mobilisés par la Région) ;
- et de la date limite du 31 décembre 2025 pour le dépôt ultime, sur la plateforme numérique régionale AIR, de votre dossier en phase DCE approuvée (obligatoire).

Il convient d'associer les services du Conseil Régional (Direction Aménagement du Territoire) et ceux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (Pays) à l'avancement de votre projet par la transmission de vos études, de vos documents de travail, de vos dates de réunions partenariales, etc.

Enfin, je vous confirme que la subvention régionale TEA est cumulable avec le fonds européen FEDER rural que vous devez solliciter sur la plateforme numérique E-SYNERGIE.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

**Le Président  
Anthony VADOT**

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**

Copie : Direction Aménagement du Territoire Région

*Pays de la Bresse bourguignonne*